

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR CRIMINELLE
DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE OCTOBRE 2024

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la COUR D'APPEL de LIMOGES,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la COUR D'APPEL de LIMOGES en date du 13 mars 2024, nous désignant pour présider la Cour Criminelle Départementale de la HAUTE-VIENNE et fixant la date d'ouverture de la session du mois d'octobre 2024 au jeudi 17 octobre 2024 à 09 heures 00.

Vu les articles 380-16 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Jeudi 17 octobre 2024 à 09 heures 00 et Vendredi 18 octobre 2024 à 09 heures 00

B F

Maître Lionel MAGNE (Barreau de Limoges)

libre sous contrôle judiciaire

Accusé de : Viol incestueux commis sur un mineur de 15 ans, Agressions sexuelles incestueuses sur un mineur de 15 ans, Agression sexuelle sur un mineur de 15 ans par ascendant, Agression sexuelle imposée à un mineur de 15 ans et Agression sexuelle par une personnel ayant autorité

PARTIES CIVILES

- B L

Maître Sophie MENU (Barreau de Limoges)

- B M

Maître Sophie MENU (Barreau de Limoges)

- C C

Maître Sophie MENU (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame l'Avocat Général

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 04 avril 2024

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE

Corinne MATHON

